

**Commune de MEIX-DEVANT-VIRTON.**

**Assemblée du Conseil Communal.**

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quelque soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

**M.**

**Est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le 26 septembre 2017.  
à Meix-devant-Virton (Maison communale), à 18 heures 30 précises.**

**La Directrice générale,**

**Le 15 septembre 2017.  
Le Bourgmestre,**

**ORDRE DU JOUR :**

**Séance publique.**

1. Approbation dossiers tutelle.
2. CPAS - Modification budgétaire 01/2017 - approbation.
3. Compte - Fabrique d'Eglise de Sommethonne – exercice 2016.
4. Budget – Fabrique d'Eglise de MEIX-DT-VIRTON – Exercice 2018.
5. Budget – Fabrique d'Eglise de Limes – Exercice 2018.
6. Budget – Fabrique d'Eglise de Robelmont – Exercice 2018.
7. Aide chauffage aux groupements / année 2017 - approbation.
8. Aide aux groupements (ristourne RC) / année 2017 - approbation.
9. Octroi de subsides / année 2017 - modalités.
10. Vente de bois de chauffage – conditions – ratification décision du collège communal du 17 août 2017.
11. Motion adressée au Gouvernement Fédéral relative à la restructuration de la Protection Civile.
12. Recrutement d'un employé d'administration D6 (H-F) à titre contractuel ou contractuel subventionné – fixation des conditions d'engagement.